

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Mont-Brisé, qui annonce des dons patriotiques et demandent le rapport du décret qui déclare cette ville en état de rébellion, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Mont-Brisé, qui annonce des dons patriotiques et demandent le rapport du décret qui déclare cette ville en état de rébellion, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 477;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29594_t1_0477_0000_5

Fichier pdf généré le 30/01/2023

2,835 livres de fer, 100 livres de cuivre 40 livres d'étain et 3,700 livres en métal de cloches.

Insertion au bulletin (1).

36

La société populaire de Mont-Brisé annonce à la Convention nationale que les citoyens de cette commune ont fait à la patrie une première offrande, consistant en 45 marcs d'argenterie, 1,325 liv. en espèces, et 2 onces 4 grains d'or en matière, indépendamment de 366 marcs d'argenterie provenant de leurs églises. Les citoyens ont armé et équipé deux cavaliers ; ils ont envoyé aux défenseurs de la patrie 116 chemises, des bas et des souliers. Ils demandent le rapport du décret qui déclare cette cité en état de rebellion, et de l'arrêté du représentant du peuple qui change le nom de Montbrison en celui de Montbrisé (2).

Les conspirateurs, dit-elle, ont porté leur tête sur l'échafaud. Il ne reste parmi nous que des sans-culottes, des amis de la liberté. Leur ferez-vous subir la peine que les traîtres qui ne sont plus avaient seuls méritée ? (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).

37

Turreau, représentant du peuple, écrit et demande à la Convention une prolongation de congé d'un mois ; cette prolongation est accordée (5).

38

La société populaire régénérée de Prades exprime les sentimens d'horreur et d'indignation dont elle a été saisie en apprenant la conjuration qui menaçait la patrie. Elle félicite la Convention de son énergie et de son courage, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXXV, 166. Bⁱⁿ, 30 germ. (2^e suppl^t). Extrait des délibérations de la Sté popul., daté du 25 vent., signé JOBERT, (présid.), DRUCHEZ (secrét.) mentionnant, en plus des dons figurant au p.-v. « un vase appelé eau-bénitier, [qui] a été converti en une chaudière pour l'évaporation du salpêtre. Cette destination le sanctifiera ». (C 297, pl. 1026, p. 7).

(2) P.V., XXXV, 167.

(3) J. Perlet, n° 568; Batave, n° 422; Mess. Soir, n° 603; J. Sablier, n° 1254.

(4) P.V., XXXV, n° 167.

(5) P.V., XXXV, 167 et 188. C. Eg., n° 603, p. 98; J. Sablier, 1254. Décret signé LEYRIS (C 296, pl. 1009, p. 47), n° 8768.

(6) P.V., XXXV, 167. Bⁱⁿ, 23 germ. et 30 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n° 572, p. 407.

[Prades, 6 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Une conspiration horrible menaçait vos têtes et notre liberté ; recevez l'expression du sentiment d'horreur et d'indignation dont nous avons été saisis, en apprenant cet exécrationnel complot. Les scélérats, qu'ils tremblent ! La vertu et la République triompheront malgré leurs infernales manœuvres. Oui, le bonheur du peuple restera posé sur des bases impérissables. Nous le jurons par la fermeté héroïque que vous avez montrée, et qu'il est dans le cœur de tout vrai républicain d'imiter.

Citoyens représentants, restez à votre poste, et du haut de la sainte Montagne, finissez d'écraser les conspirateurs et les traîtres, et la République est sauvée. »

ROUGÉ (présid.), Félix BARRÈRE (secrét.).

39

La société populaire d'Is-sur-Tille annonce à la Convention nationale qu'elle redouble d'efforts pour remplir les devoirs que prescrivent l'humanité et la patrie ; qu'elle vient de remettre à l'administration du district qui les a adressés au ministre, 2,562 chemises pour nos frères qui combattent aux frontières, 12 paires de souliers, 30 paires de bas, et 100 livres de charpie, bandes et compresses.

Un atelier de salpêtre prépare l'élément de la foudre ; la superstition est bannie. Elle annonce le courage de trois enfants qui, voyant quatre hommes se cacher dans des rochers, ont été à eux, les ont arrêtés et amenés à la maison commune : c'étoient quatre prisonniers de guerre échappés de Dijon. Les membres de cette société déclarent qu'ils sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la cause du peuple et la destruction des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Is-sur-Tille, 18 germ. II] (3).

« Représentans du peuple,

Tandis que vous veillez au salut de la République, tandis que vous lui préparez de nouveaux triomphes, et aux tyrans de nouvelles défaites, nous redoublons d'efforts pour remplir les devoirs que nous prescrivent l'humanité et la patrie.

Nous venons de remettre à l'administration de ce district qui les a adressés au ministre 2,562 chemises pour nos frères qui combattent aux frontières, 12 paires de souliers, 30 paires de bas, et 200 livres de charpie, bandes et compresses.

Un atelier de salpêtre entretenu du travail et de la bourse des membres de cette Société, prépare l'élément de la foudre républicaine.

Nous avons banni la superstition, mais sans

(1) C 300, pl. 1057, p.35.

(2) P.V., XXXV, 167. Bⁱⁿ, 24 germ. et 25 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 360, pl. 1057, p. 36; M.U., XXXVIII, 411; Débats, n° 573, p. 421; Aud. nat., n° 269, p. 1.